

Nutri-Score : un logo sur la qualité nutritionnelle des produits

Aurélie Nisand,
chargée de communication nutrition
et activités physiques,
Direction de la prévention
et de la promotion de la santé,
Santé publique France.

Actuellement, dans l'Union européenne, le tableau des valeurs nutritionnelles figure obligatoirement sur tous les aliments préemballés¹. Toutefois, il reste bien souvent impossible à décrypter pour les consommateurs. Pour en faciliter la compréhension, le règlement européen autorise l'apposition d'une information nutritionnelle complémentaire sur les emballages.

Par ailleurs, plusieurs études montrent que les consommateurs sont en attente d'une meilleure information sur la qualité nutritionnelle des aliments et qu'ils sont favorables à une information simple présente sur la face avant des emballages. En effet, les logos en face avant seraient mieux compris que les références chiffrées. Les enquêtes de l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers (CLCV) de 2006 et 2007 ont montré qu'à peine 30 % des consommateurs comprennent les « apports journaliers recommandés » utilisés par un grand nombre d'industriels de l'agroalimentaire.

Une volonté des pouvoirs publics

Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, le gouvernement français a recommandé, dans le cadre de la loi de Santé de 2016 [1], la mise en place d'une information nutritionnelle claire, visible et facile à comprendre pour tous. À l'issue d'une concertation avec les parties prenantes et d'une expérimentation

5 logos adaptés à la qualité nutritionnelle de chaque produit :



en conditions réelles d'achat, l'arrêté du 31 octobre 2017, signé par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, officialise la recommandation gouvernementale du Nutri-Score.

Le Nutri-Score, un logo nutritionnel synthétique

Le Nutri-Score fournit au consommateur, sur la face visible des emballages, une information facilement compréhensible sur la qualité nutritionnelle globale des produits. Il permet ainsi de comparer les produits en un coup d'œil et d'orienter ses choix vers des aliments de meilleure qualité. Il a été conçu en s'appuyant sur les travaux de l'équipe de Serge Hercberg, professeur de nutrition et directeur de recherche en épidémiologie nutritionnelle.

Ce logo est basé sur une échelle à cinq couleurs (du vert foncé à l'orange foncé), associées à des lettres allant de A, pour les produits de « meilleure qualité nutritionnelle », à E, pour les produits de « moins bonne qualité nutritionnelle ». La catégorie à laquelle appartient l'aliment est mise en avant avec un effet « loupe » (voir échelle visuelle de couleur ci-dessus). Santé publique France a conçu le visuel du logo, établi ses règles d'utilisation, et protégé la marque au niveau français et européen.

Un score validé au niveau international

Le calcul du score, basé sur le score de la Food Standards Agency (FSA), prend en compte, pour 100 grammes de produit, la teneur :

- 1) en nutriments et aliments à favoriser : fibres, protéines, fruits et légumes ;
- 2) en énergie et nutriments à limiter : calories, acides gras saturés, sucres, sel.

Le score obtenu par un produit permet de lui attribuer une lettre et une couleur.

À quelques exceptions près, tous les produits transformés et boissons (sauf les boissons alcoolisées) sont concernés par le Nutri-Score.

Faire évoluer les pratiques de consommation

Complémentaire des repères du Programme National Nutrition Santé (PNNS) qui recommandent, par exemple, de consommer au moins 5 fruits et légumes par jour ou de limiter la consommation de produits sucrés, le Nutri-Score aide le consommateur à :

- choisir entre plusieurs produits d'un même rayon : les céréales du petit-déjeuner, par exemple, peuvent avoir un score compris entre A et E. En un coup d'œil, il pourra choisir, parmi les différents types de céréales, celles qui ont la meilleure qualité nutritionnelle ;
- comparer la qualité nutritionnelle pour un même produit de différentes marques : les lasagnes à la bolognaise

L'ESSENTIEL

► En France, depuis le 31 octobre 2017, un arrêté interministériel préconise l'utilisation du logo Nutri-Score pour délivrer une information nutritionnelle simplifiée en face avant des emballages des aliments et boissons.

► Fondé sur les travaux de l'équipe du Professeur Hercberg, le Nutri-Score est une marque de Santé publique France. Il permet de comparer plus facilement les produits en les classant sur une échelle à cinq couleurs associées à des lettres, de A (vert foncé) pour les produits de meilleure qualité nutritionnelle, à E (orange foncé) pour ceux de moins bonne qualité.

► En mars 2018, 52 marques s'étaient déjà engagées à apposer ce logo sur l'ensemble de leurs produits. Elles disposent de 24 mois pour déployer le dispositif sur leurs emballages.

vendues en grande distribution, par exemple, peuvent être classées en A, B, C ou même D selon les marques.

Une efficacité démontrée

L'étude en conditions réelles d'achat, qui s'est déroulée de septembre à décembre 2016, visait à comparer quatre systèmes d'étiquetage en fonction de leur impact sur la composition nutritionnelle des paniers alimentaires achetés en supermarchés. Elle a permis de démontrer scientifiquement l'effet des logos en vie réelle ; les producteurs et les distributeurs y ont été associés. En complément, une étude menée par le CREDOC a permis d'évaluer l'efficacité des différents systèmes d'étiquetage au regard de leur compréhension et appréciation par les consommateurs, et de leur capacité à attirer l'attention et à modifier les croyances sur la qualité nutritionnelle des produits.

La combinaison des approches utilisées lors de l'expérimentation fait apparaître une supériorité d'ensemble assez nette pour le Nutri-Score. Il a ainsi été observé que le Nutri-Score produit plus souvent que les autres une amélioration de la qualité nutritionnelle des achats. Cet avantage est plus marqué encore lorsqu'on observe spécifiquement le comportement des consommateurs qui achètent les produits les moins chers. De plus, celui-ci est le plus visible, le mieux compris, et

remporte l'adhésion des consommateurs. Le Nutri-Score est par ailleurs le seul logo à ne jamais entraîner de dégradation de la qualité nutritionnelle des achats.

À cet égard, le Nutri-Score peut être considéré comme un dispositif de santé publique efficace en termes de réduction des inégalités sociales de santé.

Agir sur l'environnement des consommateurs

Deux études ont démontré l'impact positif de l'introduction d'un logo nutritionnel sur l'offre alimentaire via les reformulations de produits [2 ; 3]. En effet, les logos aideraient à mobiliser les équipes de recherche et développement de l'industrie agroalimentaire en induisant une compétition nutritionnelle entre les produits de différentes marques. Un changement de couleur du Nutri-Score sur un produit étant immédiatement visible du consommateur, cela encourage les marques à limiter, lorsque c'est possible, la quantité de sucre, de sel, ou de graisses dans leurs recettes.

Un calculateur élaboré par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) avec l'aide de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a été mis à disposition des entreprises au premier semestre 2018 pour les aider à calculer le score de leurs produits, mais aussi pour leur permettre de faire des simulations dans le but de trouver des solutions pour améliorer leurs recettes.

Cette amélioration de l'offre de produits transformés bénéficiera à la santé de tous les Français, et notamment de ceux qui ne tiennent pas forcément compte de la qualité nutritionnelle de ce qu'ils achètent et qui sont les plus éloignés des recommandations.

Par ailleurs, une étude fondée sur un supermarché expérimental en ligne a mis en évidence que, si le Nutri-Score permet au consommateur d'améliorer la qualité nutritionnelle de son panier d'achat, il n'augmente pas son prix moyen.

Une mise en place progressive

Ainsi que l'impose la réglementation européenne, l'application du système d'information nutritionnelle repose sur le volontariat des entreprises de l'agroalimentaire et des distributeurs.

Si ces derniers possèdent plusieurs marques, ils ne sont pas tenus d'apposer le Nutri-Score pour l'ensemble de leurs marques, en revanche, une marque affichant le Nutri-Score doit le faire sur l'ensemble de ses emballages.

En mars 2018, 52 entreprises s'étaient déjà engagées en faveur du Nutri-Score [4] : des entreprises de l'agroalimentaire, mais également des distributeurs, qui apposent le logo sur les produits de leurs marques propres. Suite à leur engagement, ils disposent de 24 mois pour mettre à jour leurs emballages. En fonction des cycles de renouvellement des emballages et de l'évolution de l'adhésion des entreprises, le Nutri-Score devrait donc apparaître progressivement au cours des 6 prochains mois sur les emballages des produits des marques qui se sont engagées à l'utiliser, et sur les sites e-commerce des distributeurs engagés.

La France va désormais agir au niveau européen pour faire part de son expérience et promouvoir le Nutri-Score. Une harmonisation européenne serait en effet la bienvenue, tant pour les consommateurs que pour les producteurs. ■

1. Entré en vigueur le 13 décembre 2014, le règlement n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information sur les denrées alimentaires, dit « INCO », modernise, clarifie et simplifie la législation en matière d'étiquetage et d'information sur les denrées alimentaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. En ligne, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id>
- [2] Vyth EL., Steenhuis IH., Roodenburg AJ., Brug J., and Seidell JC. *Front-of-pack nutrition label stimulates healthier product development : a quantitative analysis*. International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity, 2010, n°7, p. 65.
- [3] Young L., Swinburn B. *Impact of the Pick the Tick food information programme on the salt content of food in New Zealand*. Health Promotion International, 2002, n°17, p. 13-19.
- [4] Santé publique France, Trois mois après son lancement, 33 entreprises de l'agro-alimentaire et de la grande distribution déjà engagées dans le Nutri-Score®. En ligne, <https://www.santepubliquefrance.fr/Accueil-Presses/Tous-les-communiqués/Trois-mois-apres-son-lancement-33-entreprises-de-l-agro-alimentaire-et-de-la-grande-distribution-deja-engagees-dans-le-Nutri-Score-R>